



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

AUG 6 1982

Distr.
GENERALE
S/15347
5 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Union des Républiques socialistes soviétiques - N.° projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Profondément indigné du refus d'Israël de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité visant à mettre fin aux effusions de sang à Beyrouth,

1. Condamne fermement Israël pour ne pas avoir respecté les résolutions 516 (1982) et 517 (1982);
2. Exige qu'Israël donne immédiatement et entièrement effet à ces résolutions;
3. Décide qu'en vue d'assurer l'application des décisions susmentionnées du Conseil de sécurité, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient s'abstenir, dans un premier temps, de livrer à Israël quelque armement que ce soit et de lui fournir une aide militaire quelconque.